

Inf'eau Lys

Lettre d'information des 224 communes du bassin versant de la Lys. N°12 / Décembre 2005

Édito

Solidarité amont-aval : progressons ensemble pour une meilleure gestion du risque d'inondation !

Un ambitieux programme d'actions pour lutter contre les inondations

Le SYMSAGEL s'est engagé depuis plusieurs années déjà, et conformément aux orientations de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E. de la Lys dans l'élaboration et la réalisation d'un vaste programme de travaux de prévention et de lutte contre les inondations. L'élaboration de ce

programme arrive à son terme. Elle a conduit à faire réaliser d'importantes études dont certaines sont encore en cours, et dont la finalité consiste à mettre en œuvre un ambitieux programme d'actions visant à réduire le risque d'inondation par le recours à des techniques d'hydraulique lourde d'une

part et d'hydraulique légère d'autre part.

Les techniques d'hydraulique lourde consistent à réaliser des aménagements susceptibles, lors des événements pluvieux importants, d'assurer le ralentissement dynamique des masses d'eau écoulées par les rivières, c'est-à-dire :

- retenir des volumes d'eau aussi importants que possible sur l'amont afin d'étaler dans le temps leur arrivée dans les zones à enjeux de l'aval ;
- ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau.

Ces aires de ralentissement ou Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sont conçues pour écrêter les ondes de crues importantes.

La technique consiste à lamener la crue en

Suite page 2

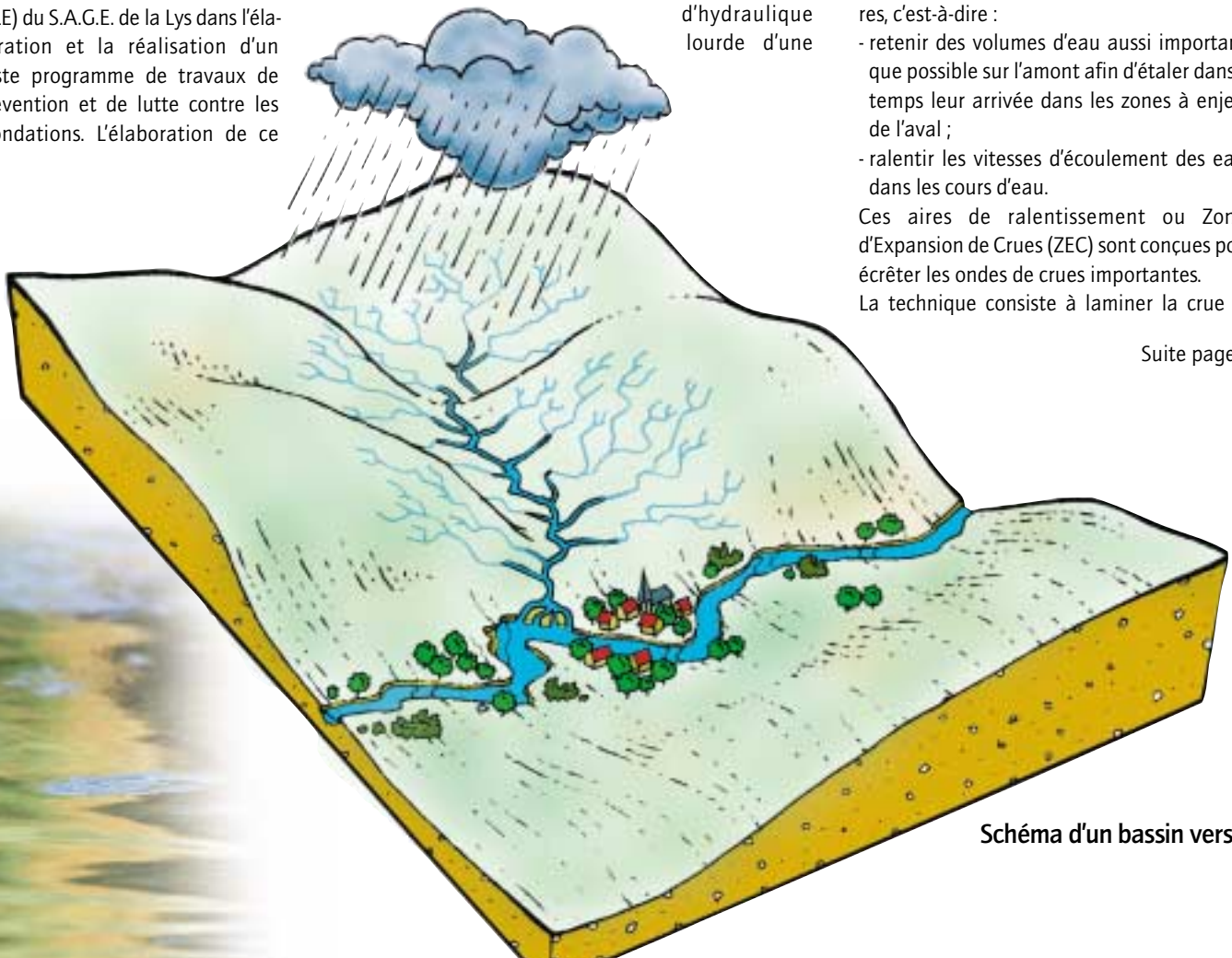


Schéma d'un bassin versant

Solidarité amont-aval : progressons ensemble pour une meilleure gestion du risque d'inondation !

stockant des volumes supplémentaires d'eau dans les champs d'expansion naturels. La pointe de l'onde de crue est étalée dans le temps et le débit restitué à l'aval de l'aménagement est contrôlé afin d'induire un abaissement des niveaux.

Les techniques d'hydraulique douce consistent à reconstituer le bocage ou encore à recréer sur les versants des bassins des obstacles naturels au ruissellement (implantation de surfaces enherbées, de haies, de talus, de fossés...). Il s'agit de diminuer, et surtout de retarder par une meilleure infiltration, les volumes ruisselés appelés à grossir les rivières, et donc de réduire le risque d'inondation auquel sont exposées les zones à enjeux (secteurs urbanisés où sont installés des personnes et des biens).

Cet ensemble de mesures doit permettre non seulement de restreindre les volumes écoulés par les rivières mais également d'abaisser le niveau des eaux et concourir par là même, à la lutte contre les inondations.

Une mise en œuvre souvent problématique

La mise en œuvre de ces dispositifs se heurte, toutefois, à de nombreux écueils dans la mesure où elle requiert principalement la mobilisation de l'amont pour venir en aide à l'aval. En d'autres termes, qu'il s'agisse des aménagements lourds au droit des rivières (Zones d'Expansion de Crues ou ZEC notamment) ou des mesures agri-environnementales (implantation de bandes enherbées ou de haies notamment), c'est toujours sur les versants ou sur l'amont des rivières qu'ils doivent être mis en œuvre. En clair, c'est la plupart du temps aux ruraux que l'on demande de faire les plus gros efforts (en modifiant leurs pratiques culturales ou en fournissant les hectares de terre nécessaires à la réalisation des ouvrages) pour résoudre les problèmes des urbains. Cette situation génère réguliè-

ment des conflits notamment à l'occasion des négociations foncières portant sur les modalités d'indemnisation ou d'acquisition des terrains d'assiette des ouvrages envisagés ou encore lorsqu'il s'agit d'évoquer avec les élus concernés les taux de participation au montage financier des dossiers d'investissement ou de fonctionnement (il faut naturellement s'assurer d'un entretien pérenne des ouvrages de stockage mais aussi des mesures agri-environnementales).

Ces difficultés, ces écueils doivent être surmontés par un effort collectif de solidarité qui passe par une centralisation des moyens afin que toutes les collectivités d'un même bassin participent au financement des actions et pour qu'au besoin celles des secteurs sensibles de l'aval consentent des efforts plus importants que celles des secteurs moins exposés de l'amont.

Le S.A.G.E. pour aider à installer une véritable solidarité amont-aval

Mais cette solidarité amont-aval passe aussi par l'élaboration de règles nouvelles qu'il appartient au S.A.G.E. d'édicter afin d'éviter qu'on ne commette de nouveaux les erreurs du passé.

Il s'agit notamment d'imposer aux urbains la mise en œuvre des techniques dites "alternatives" (chaussées "réservoir", récupération et gestion des eaux de ruissellement à la parcelle...) et d'éviter qu'on ne continue à réduire les champs naturels d'expansion de crues, à endiguer les rivières, à supprimer les méandres ou encore à urbaniser ou à implanter des activités en zones humides.

Tel est le défi qu'il nous appartient collectivement de relever si l'on veut se montrer à la hauteur des enjeux du S.A.G.E. à travers la mise en œuvre d'une solidarité géographique (amont/aval), interprofessionnelle (agriculteurs/industriels) et territoriale (urbains/ruraux).



André FLAJOLET
Président du SYMSAGEL
et de la C.L.E. du S.A.G.E. de la LYS

Etre solidaire, c'est éviter :

- les oppositions systématiques et aveugles aux projets à l'étude en refusant par exemple aux techniciens et aux géomètres d'accéder à certaines parcelles (quatre arrêtés préfectoraux ont été nécessaires pour permettre aux techniciens missionnés par le SYMSAGEL de pénétrer sur des propriétés privées dont certaines étaient **communales**).
- la surenchère lors des négociations sur le prix des terrains ou sur le montant des indemnités, cette pratique pouvant conduire les décideurs à recourir à la procédure d'expropriation et par là même à différer la réalisation des ouvrages de plusieurs années (au mépris de la situation des populations habitant les secteurs à risque).

Le point sur les études

Dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. de la Lys, ce n'est pas moins de 30 études préalables que le SYMSAGEL et certaines intercommunalités ont fait réaliser, par des experts, sur les différentes thématiques traitées dans le document. Ces études ont pour objectifs de recenser et de diagnostiquer les problèmes existants sur les territoires concernés, et de permettre ainsi de définir les mesures et les actions à mettre en œuvre.

Voici un récapitulatif de ces études, qui sont toutes à ce jour terminées ou en passe de l'être.

RESSOURCES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES EN EAU :

Quatre études alimentent la réflexion :

- l'étude de synthèse des données sur la ressource en eau dans le bassin versant de la Lys, réalisée par le BET SOGREAH en 1998 ;
- l'étude du phénomène de dénitrification naturelle dans la craie sénonienne à l'Ouest de Béthune, réalisée par le BET SOGREAH à la demande du SMESCOTA en 1998 ;
- l'étude sur l'Alimentation en Eau Potable et la protection de la ressource en eau : état des lieux et préconisations réalisée en 2004 par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- l'étude sur la ressource disponible en eau potable et son utilisation au regard des besoins des populations du bassin versant de la Lys, réalisée en 2005 par le SYMSAGEL (en cours de finalisation).

PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Deux études ont été menées :

- l'inventaire des ouvrages hydrauliques du bassin versant de la Lys, réalisé en 2003 par le BET SANEP ;
- l'inventaire des milieux naturels du bassin versant de la Lys, réalisé en 2004 par le Conservatoire des sites naturels Nord-Pas de Calais.

RISQUE INONDATION

Liste des études menées sur le bassin versant de la Lys, dont le détail est présenté pages 4 et 5.

Bassin versant de la Lys rivière

- Etude d'un Plan de Gestion Globale et Equilibrée des Ecoulements et des Crues (P.G.G.E.E.C.)
- Etude de faisabilité des ZEC

Nœud d'Aire

- Etude hydraulique

Bassin du Guarbecque

- Etude hydraulique
- Etude d'avant-projet de la réhabilitation de la zone humide de Mazinghem

Bassin de la Melde du Pas-de-Calais

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.
- Etude de faisabilité des ZEC de la Melde et de la Lauborne

Bassin versant de la Laquette

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.

Bassin des Canaux de la Bourre

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.
- Etude de faisabilité des travaux d'aménagement d'une ZEC aux abords de Borre

Bassin de la Clarence

- Etude d'Aménagement Intégré
- Etude diagnostic sur la rivière Calonnette
- Etude diagnostic sur la rivière Grand Nocq
- Etude de faisabilité

Bassin versant de la Meteren Becque

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.

Bassin versant de la Becque de Saint-Jans-Cappel

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.
- Etude de faisabilité des ZEC

Bassin versant de Flandre Intérieure, du Bas-Pays et de la Plaine de la Lys

- Pré-étude des flux et des réseaux hydrographiques

Bassin versant de la Loisne

- Etude d'un P.G.G.E.E.C.

Bassin de la Lawe

- Etude diagnostic sur le Fossé d'Avesnes (Lawe aval)
- Etude de faisabilité des ZEC
- Etude d'un P.G.G.E.E.C. de la Lawe amont
- Etude de faisabilité des ZEC



23 études menées sur le risque inondation

Bassin versant de la Lys rivière

- Etude d'un Plan de Gestion Globale et Equilibrée des Ecoulements et des Crues (P.G.G.E.E.C) réalisée en 2003-2004 par le BET HAECON et présentée en réunion publique en Décembre 2004.
- Etude de faisabilité des ZEC préconisées par le P.G.G.E.E.C engagée par le BET HAECON en Avril 2005 (fin d'étude prévue en Décembre 2005).



Restitution publique de l'étude sur la Lys rivière en décembre 2004, par le bureau d'études HAECON

Bassin de la Melde du Pas-de-Calais

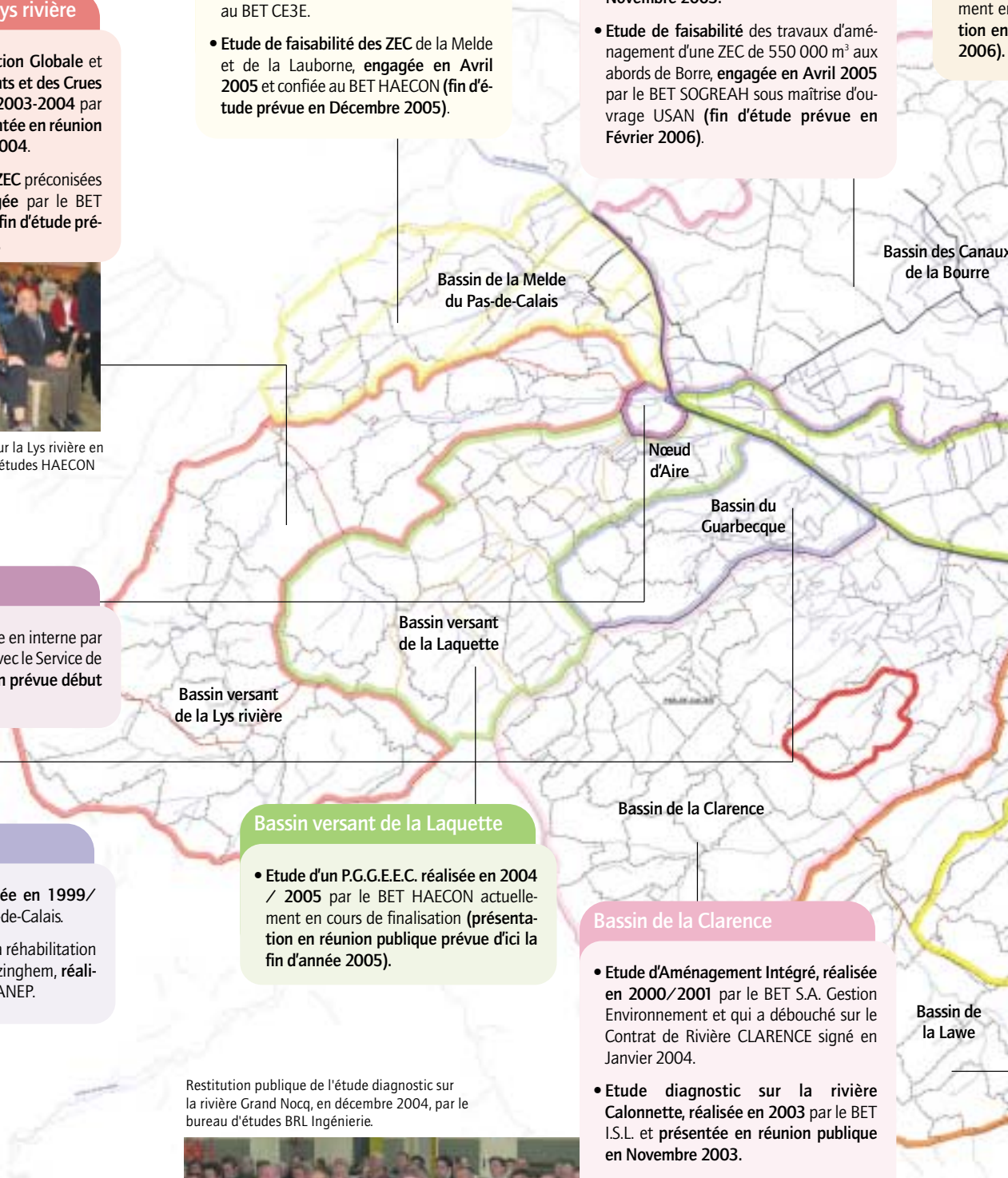
- Etude d'un P.G.G.E.E.C., confiée en 2002 au BET CE3E.
- Etude de faisabilité des ZEC de la Melde et de la Lauborne, engagée en Avril 2005 et confiée au BET HAECON (fin d'étude prévue en Décembre 2005).

Bassin des Canaux de la Bourre

- Etude d'un P.G.G.E.E.C., réalisée en 2002 / 2003 par le BET HASKONING FRANCE et présentée en réunion publique en Novembre 2003.
- Etude de faisabilité des travaux d'aménagement d'une ZEC de 550 000 m³ aux abords de Borre, engagée en Avril 2005 par le BET SOGREA H sous maîtrise d'ouvrage USAN (fin d'étude prévue en Février 2006).

Bassin de Beccque

- Etude de faisabilité / 2005 / 2006 (fin d'étude prévue en Décembre 2006).



Nœud d'Aire

- Etude hydraulique menée en interne par le SYMSAGEL en liaison avec le Service de la Navigation (finalisation prévue début 2006).

Bassin du Guarbecque

- Etude hydraulique réalisée en 1999/2000 par la DDAF du Pas-de-Calais.
- Etude d'avant-projet de la réhabilitation de la zone humide de Mazinghem, réalisée en 2003 par le BET SANEP.

Bassin versant de la Laquette

- Etude d'un P.G.G.E.E.C. réalisée en 2004 / 2005 par le BET HAECON actuellement en cours de finalisation (présentation en réunion publique prévue d'ici la fin d'année 2005).

Bassin de la Clarence

- Etude d'Aménagement Intégré, réalisée en 2000/2001 par le BET S.A. Gestion Environnement et qui a débouché sur le Contrat de Rivière CLARENCE signé en Janvier 2004.
- Etude diagnostic sur la rivière Calonnette, réalisée en 2003 par le BET I.S.L. et présentée en réunion publique en Novembre 2003.
- Etude diagnostic sur la rivière Grand Nocq, réalisée en 2003-2004 par le BET BRL Ingénierie et présentée en réunion publique en Décembre 2004.
- Etude de faisabilité engagée en 2005 par le BET SANEP sous la maîtrise d'ouvrage Communauté Artois-Lys (fin d'étude prévue début 2006).

Restitution publique de l'étude diagnostic sur la rivière Grand Nocq, en décembre 2004, par le bureau d'études BRL Ingénierie.



Bassin versant de la Meteren

• Etude d'un P.G.G.E.E.C. réalisée en 2004 par le BET SOGREAH et actuellement en cours de finalisation (présentation en réunion publique prévue début 2005).

Bassin versant de la Becque de St Jans Cappel

- Etude d'un P.G.G.E.E.C. réalisée en 2003-2004 par le BET BRL Ingénierie et présentée en réunion publique en Décembre 2004.
- Etude de faisabilité des ZEC préconisées par le P.G.G.E.E.C. engagée par le BET BRL Ingénierie en Avril 2005 (fin d'étude prévue en Décembre 2005).

Bassin versant de Flandre Intérieure, du Bas Pays et de la Plaine de la Lys

- Pré-étude des flux et des réseaux hydrographiques, réalisée en 2004/2005 par le BET SETEGUE et présentée en réunion publique en Juillet 2005.

Bassin versant de la Loisme

- Etude d'un P.G.G.E.E.C., réalisée en 2004 / 2005 par le BET HASKONING FRANCE actuellement en cours de finalisation (présentation en réunion publique prévue le 21 décembre 2005).

Bassin de la Lawe

- Etude diagnostic sur le Fossé d'Avesnes (Lawe aval), réalisée en 2002/2003 par le BET HASKONING France, et présentée en réunion publique en Novembre 2003.
- Etude de faisabilité des ZEC préconisées par l'étude diagnostic engagée en Septembre 2005 par le BET HASKONING FRANCE sous maîtrise d'ouvrage d'Artois-Comm. (fin d'étude prévue en Février 2006).
- Etude d'un P.G.G.E.E.C. de la Lawe

amont réalisée en 2003/2004 par le BET SAFEGE, et présentée en réunion publique en Avril 2005.

- Etude de faisabilité des ZEC préconisées par le P.G.G.E.E.C. engagée en Avril 2005 par le BET HAECON (fin d'étude prévue en Décembre 2005).

Restitution publique de l'étude sur la Lawe amont, par le bureau d'études SAFEGE, le 6 avril dernier



Disposer d'un plan général de travaux

Une étude de synthèse de l'ensemble de ces études hydrauliques a été engagée en 2005. Elle a été confiée au bureau d'études SETEGUE, qui assure auprès du SYMSAGEL une mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (finalisation prévue début 2006).

Ces études "diagnostic", ces P.G.G.E.E.C. et la synthèse seront terminés au plus tard à l'issue du 1^{er} trimestre 2006, ce qui permettra :

- de finaliser le volet "Risque" du document S.A.G.E.
- de compléter le programme pluriannuel de travaux, dont la première tranche est d'ores et déjà engagée à travers le Contrat de Rivière CLARENCE, et à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys (P.A.P.I.-LYS).

Cette première tranche de travaux, déjà largement engagée sur le sous-bassin de la CLARENCE grâce à la mise en œuvre du Contrat de Rivière, sera étendue aux sous-bassins de la Bourre, de la Becque de St Jans Cappel, du Fossé d'Avesnes, de la Lys rivière, de la Melde et de la Lawe amont grâce au P.A.P.I.-LYS au cours du 1^{er} semestre 2006, à l'issue des études de faisabilité, des procédures réglementaires "Loi sur l'Eau" et des démarches foncières inhérentes à la réalisation des travaux envisagés.

Même si l'attente de travaux est légitimement forte, il faut rappeler et souligner que ceux-ci ne pourront être entrepris qu'à l'issue d'un processus long, lourd et complexe qui, hormis les études qui viennent d'être décrites, recouvre également d'autres investigations elles-mêmes consommatrices de temps, à savoir :

- des études géotechniques (comportement du sol et du sous-sol notamment) ;
- des travaux de topographie de surface fins qui sont indispensables si l'on veut disposer de scénarios d'aménagement précis, cohérents et fiables ;
- des négociations avec le monde agricole (propriétaires et exploitants) portant sur les modalités d'indemnisation ou d'acquisition des terrains d'assiette des ouvrages envisagés.

La préservation et la gestion des milieux aquatiques

Les actions prévues dans le S.A.G.E. de la Lys

Voici un "aperçu" de la partie "préservation et gestion des milieux aquatiques" du document S.A.G.E. de la Lys, présentée lors de la dernière séance plénière de la C.L.E.

Rappelons que, comme chaque thématique du document du S.A.G.E. de la Lys, la partie "préservation et gestion des milieux aquatiques" comprend :

- l'état des lieux / le diagnostic
- l'objectif du S.A.G.E. de la Lys
- les mesures :
 - rappel réglementaire
 - mesures réglementaires du S.A.G.E.
 - orientations de gestion
 - actions

Seuls les objectifs et les actions sont ici indiqués pour chaque thème.

Thème 1 : Reconquête de la qualité écologique et paysagère des cours d'eau

Assurer une gestion raisonnée des cours d'eau

Objectif du S.A.G.E. : Restaurer le bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Lys.

Actions

- Elaborer un plan d'entretien et de gestion pour chacune des rivières du bassin versant de la Lys selon le cahier des charges annexé au document S.A.G.E. de la Lys, et y impliquer les équipes d'entretien par sous-bassin versant afin d'assurer une cohérence d'intervention.
- Mettre en place une gestion coordonnée des opérations d'entretien des cours d'eau en créant une cellule de coordination technique à l'échelle du bassin versant de la Lys : mettre en réseau les structures, programmer des formations, élaborer des plans d'entretien et de gestion des cours d'eau, suivre les orientations des plans de gestion,...
- Mettre en œuvre des projets de valorisation de l'espace de liberté des cours d'eau pour favoriser leur fonctionnement naturel (divagation, transport des sédiments, etc.).
- Mettre en place des programmes de lutte contre la prolifération du rat musqué.
- Elaborer une plaquette pour les riverains et les élus sur les actions de gestion et d'entretien des cours d'eau (droits et devoirs des riverains, méthodes d'intervention, identification des espèces allochtones envahissantes, ...).

- Mettre en œuvre un projet de numérisation des profils des cours d'eau pour pouvoir appliquer précisément la notion de "vieux fonds, vieux bords".

Valoriser les potentialités piscicoles des cours d'eau

Objectif du S.A.G.E. : assurer la reproduction, le développement et la circulation piscicole

Actions

- Définir et mettre en œuvre un programme d'aménagement et de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques sur les contextes piscicoles du territoire du S.A.G.E. de la Lys.
- Restaurer les connexions hydrauliques entre lit mineur et lit majeur, ainsi que la durée de submersion des zones inondables non urbanisées.
- Favoriser la mise en œuvre des aménagements et techniques contribuant à limiter l'érosion et le ruissellement des sols cultivés imperméabilisés et donc le transport des limons ou des particules polluantes vers les cours d'eau.
- Inciter les collectivités territoriales et les industriels à respecter les obligations relatives à la mise en œuvre et à l'entretien de l'assainissement collectif, individuel et industriel.
- Assurer la concertation entre les acteurs de la gestion et de l'entretien des rivières.
- Sensibiliser tous les publics au respect du milieu aquatique (particuliers, jeune public et scolaires, agriculteurs, collectivités, services de l'Etat, associations, etc.).
- Mettre en œuvre les plans de gestion piscicole de type patrimonial.
- Réaliser des actions de communications auprès des associations de pêche et des propriétaires riverains en faveur de la connaissance et de la préservation du milieu aquatique et du patrimoine piscicole.

Thème 2 : Préservation et gestion des zones humides

Identifier les zones humides du bassin versant de la Lys

Objectif du S.A.G.E. : Mieux connaître et inventorier les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité sur l'ensemble du territoire du S.A.G.E. de la Lys pour les préserver

Actions

- Mettre en place un observatoire des zones humides à l'échelle du bassin versant de la Lys (centraliser les données, les valoriser, accompagner les démarches locales d'inventaire, de sensibilisation, de protection et de reconquête).
- Etablir un guide méthodologique destiné à aider

les communes et leurs prestataires de services pour l'inventaire des zones humides locales.

Gérer et protéger les zones humides du bassin versant de la Lys

Objectif du S.A.G.E. : Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire

Actions

- S'assurer, à l'issue des trois ans suivant l'approbation du S.A.G.E., de la prise en compte effective de la problématique zone humide dans les documents d'urbanisme.
- Calibrer numériquement le profil (vieux fond, vieux bord et vieux rebord) de chaque émissaire par où s'évacue de l'eau pour pouvoir vérifier ultérieurement que l'intégralité de la zone ne soit pas atteinte par une intervention sur l'émissaire.

Objectif du S.A.G.E. : Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides

Actions

- Constituer, au sein de l'observatoire des zones humides, un réseau d'acteurs entre les différents partenaires impliqués dans la protection et la gestion de ces milieux (développer les échanges techniques, valoriser les retours d'expériences notamment en matière de gestion, promouvoir les actions de formation, favoriser la valorisation et la mise à disposition des données relatives aux zones).
- Etudier avec les propriétaires et acteurs locaux, les possibilités de contractualisation (type CAD, MAE...) ou mise en place d'une gestion conservatoire (conventionnement, baux emphytéotiques, vente...) des terrains situés à l'intérieur des zones humides remarquables identifiées par le S.A.G.E.

Sensibiliser les acteurs à la thématique zones humides

Objectif du S.A.G.E. : Sensibiliser les acteurs du territoire à la nécessité de préserver les zones humides

Action

- Mettre en place une campagne globale d'information auprès des élus et des acteurs du bassin visant à promouvoir la préservation des zones humides et une gestion respectueuse de ces milieux.

Thème 3 : Prise en compte de l'élément eau dans la valorisation des espaces forestiers

Objectif du S.A.G.E. : Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'eau dans le domaine forestier

Action

- Etablir une grille de sensibilité précise des bassins versants à la couverture forestière et à sa gestion.

Point sur l'élaboration du S.A.G.E. de la Lys

Les premières parties du document S.A.G.E. de la Lys ont déjà été adoptées par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) lors de ses séances plénières.

Il s'agit du Préambule et de l'Etat des lieux (C.L.E. du 25 avril 2005), ainsi que des enjeux "Gestion qualitative de l'eau", "Gestion quantitative de la ressource en eau" et "Gestion et protection des milieux aquatiques" (C.L.E. du 13 juin 2005).

Les produits de la thématique "Gestion et protection des milieux aquatiques" ont été présentés pour validation lors de la C.L.E. du 10 octobre dernier.

Les thèmes relatifs à la préservation et à la gestion des zones humides, ainsi qu'à la prise en compte de l'élément eau dans la valorisation des espaces forestiers, seront abordés lors de la prochaine séance de la C.L.E. en janvier prochain.



La C.L.E. du 10 octobre dernier a fait salle comble

Tribune

La parole est à Vous

Inf'eau Lys vous informe régulièrement sur l'état d'avancement du S.A.G.E. de la Lys, outil de référence qui fixera à l'échelle du bassin versant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.

Le document est élaboré dans une démarche de concertation, et avec la volonté d'y associer le plus largement possible les acteurs concernés par l'eau. C'est pourquoi Inf'eau Lys donne la parole à quatre de ces acteurs, sur le thème de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques, présenté lors de la Commission Locale de l'Eau du 10 octobre dernier.

Etienne BAJEUX Président de l'USAN

Que souhaitez-vous dire à propos de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques ?

Nous sommes bien d'accord sur l'importance de retrouver un bon état écologique des cours d'eau. Mais les priorités doivent être définies, et la première est, selon nous, la lutte contre les inondations et la sécurité des personnes et des biens.

Nous ne sommes pas contre les méthodes douces, mais leur utilisation doit être réfléchie, car cela demande du temps et donc de l'argent.

Il devrait y avoir moins de contraintes pour l'entretien. Par exemple, il ne faudrait pas que l'entretien d'un bassin de rétention soit rendu difficile parce qu'une espèce de batra-

ciens s'y est développée. Là encore, il faut bien voir quel est notre objectif collectif.

Quelles suggestions souhaitez-vous faire ?

La réglementation nationale devrait être assouplie pour tenir compte de la situation locale.

La CLE est une bonne chose car elle permet aux acteurs concernés par la gestion de l'eau d'avoir une approche collective des problèmes. Dans le futur, lorsque les mesures du S.A.G.E. devront être mises en œuvre, nous souhaitons que ce mode de travail collectif soit pérennisé. Nous devons continuer à nous rencontrer entre acteurs en amont des opérations à réaliser. Les avis des uns et des autres doivent être mieux pris en compte. Si l'on prend pour exemple l'USAN, nous avons un certain savoir-faire dans le domaine du fau- cardage, et nous sommes prêts à le partager.

Baptiste LEGAY MISE / DDAF

Que souhaitez-vous dire sur le thème de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques sur le S.A.G.E. de la Lys ?

C'est un thème important du S.A.G.E. de la Lys, et nouveau aussi, car nous sommes entrés dans une dynamique où les acteurs de terrain sont de plus en plus intéressés par l'aspect écologique des milieux. Le S.A.G.E., en réunissant autour d'une table les acteurs concernés par la ressource en eau, permet la confrontation des avis, et la recherche en commun de solutions à partir d'un état des lieux partagé. Il permet aussi de préciser la réglementation nationale sur le territoire du S.A.G.E., en la renforçant si nécessaire, à partir d'une connaissance du terrain, et de faire émerger une conscience plus locale des problèmes.

Pouvez-vous nous donner un exemple d'action réalisée dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys, et particulièrement intéressante à vos yeux ?

Un inventaire des zones humides a été effectué, ce qui s'avère très positif pour la police de l'eau, car une meilleure protection des zones ainsi identifiées est possible tout de suite, sans attendre l'adoption du S.A.G.E. Par ailleurs, après celle-ci, on pourra aller plus loin encore : il est proposé que chaque maire réalise son propre inventaire des zones humides présentes dans sa commune, et l'intègre dans son PLU.

Y-a-t-il un point sur lequel vous souhaitez insister ?

Il me semble nécessaire de progresser vers une gestion raisonnée des cours d'eau, reposant sur des pratiques acceptées par chacun, dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle des travaux d'entretien. Cela permettrait de garantir la cohérence entre les différents organismes intervenant sur le territoire.

Un autre point concerne la libre circulation des poissons migrateurs : faut-il aller plus loin que la réglementation actuelle en imposant l'ouverture des barrages sur le bassin versant de la Lys ? Le S.A.G.E. a aussi pour rôle de "prendre la température" du territoire sur de tels sujets.



Etienne BAJEUX

La parole est à Vous (suite de la page 7)

Stéphane LEFEBVRE

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais



Stéphane LEFEBVRE

Quelles sont pour vous les priorités en matière de préservation et gestion des milieux aquatiques ?

Nous souhaitons que la loi sur l'eau de 1992 soit appliquée, et qu'il y ait un suivi et une cohérence dans la mise en œuvre des travaux.

Ceux-ci doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel d'interventions, élaboré au niveau du bassin versant. Le suivi de ce programme doit associer les différents acteurs concernés : la MISE, l'USAN, les Communautés de Communes, et les Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord et du Pas-de-Calais. N'oublions pas qu'au-delà de "l'usage pêche", les Fédérations sont "gestionnaires du milieu aquatique" et reconnues à caractère d'utilité publique par l'Etat. De fait, l'intérêt de la programmation pluri-annuelle des travaux réside dans la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à limiter leur incidence sur le milieu aquatique.

Avez-vous des propositions sur des points particuliers ?

Etant donné qu'il existe des zones naturellement inondables, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions autres que la création de Zone d'Expansion de Crue (ZEC) artificielles. Afin de concilier les usages avec la préservation du milieu, il faut développer des pratiques agricoles compatibles avec la mise en eau hivernale de ces zones (ex. élevage en prairie humide inondable). A défaut, si ces zones sont cultivées suite à leur drainage, il faut mettre en œuvre une politique d'indemnisation des exploitants pour les pertes éventuelles de récoltes, plutôt que de recourir à l'endiguement des rivières et aux ZEC artificielles. En effet, au coût d'investissement de ces techniques lourdes, s'ajoute celui de leur maintenance. Le cumul de ces coûts pour un programme quinquennal de travaux devrait être comparé à celui d'une politique d'indemnisation, évaluée en fonction de la fréquence quinquennale de retour des crues. Cela permettra d'en évaluer la pertinence économique et environnementale sur le long terme, afin d'orienter la gestion intégrée des bassins versants vers un réel développement durable. Nous devons aussi avancer dans la réflexion sur la libre circulation des poissons, et promouvoir des actions d'aménagement des ouvrages hydrauliques (barrage avec vannes, vinternes, etc.). Ce n'est pas très connu, mais on trouve aussi des poissons dits "grands migrateurs" comme l'anguille ou la lamproie sur le territoire du S.A.G.E. de la Lys !

Ces poissons ont besoin de pouvoir circuler dans tout le réseau hydrographique pour accomplir leur cycle de vie, au même titre que les "petits migrateurs" comme la truite fario et le brochet.

Dans tous ces domaines, le S.A.G.E. de la LYS est un outil essentiel pour la concertation entre les divers acteurs intervenant dans le domaine de l'Eau et des Milieux aquatiques.

Jean-Louis WATTEZ

Lestrem Nature

Quel est pour vous l'intérêt principal du S.A.G.E. de la Lys pour la préservation des milieux naturels ?

Pour l'instant, on fait des actions au coup par coup, à la fois dans le temps et sur le terrain. Or il est temps de faire évoluer les pratiques et de passer du curatif au préventif, et la réglementation est pour cela indispensable. Le S.A.G.E. va nous permettre de coordonner, de programmer les actions, et d'harmoniser les méthodes.

Un travail de pédagogie est à faire auprès de différents acteurs du territoire. Sur la lutte contre les inondations par exemple, il y a des actions préventives à mener, comme la préservation de zones humides, ou la mise en place de bandes enherbées.

Les méthodes douces et les méthodes lourdes peuvent être combinées. Par exemple, des inventaires botaniques, réalisés en 2004 et en 2005 sur un fossé, nous ont permis de constater qu'il fallait un curage si l'on voulait que les plantes survivent. Tout ça pour vous dire qu'il faut curer intelligemment, et alterner les techniques.

Parlez-nous d'une action concrète que vous réalisez sur le territoire du S.A.G.E. de la Lys.

Une surveillance régulière des réseaux est nécessaire. Nous avons mis en place, en collaboration avec l'Agence de l'Eau, un programme de surveillance des fossés et des cours d'eau sur trois ans. Des petites interventions, comme des suppressions d'obstacles, sont ainsi réalisées régulièrement sur le terrain par l'association RéAgir, ce qui au final, limite les coûts d'intervention.

Avez-vous un point qui vous tient plus à cœur ?

Un cours d'eau doit être considéré dans sa globalité, à la fois dans son aspect hydraulique et en tant que milieu naturel. Nous avons le sentiment que nous sommes de plus en plus écoutés.



Jean-Louis WATTEZ

Travaux du S.A.G.E.

25 novembre

- à 9h30 (à Vieux-Berquin) : Comité de Pilotage de l'étude générique du bassin de la Méteren Becque
- à 14h00 (à Saint-Jans-Cappel) : Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité des aménagements prévus sur le bassin de la Becque de Saint-Jans-Cappel

30 novembre

- 9h00 (à Houdain) : Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité des aménagements prévus sur le bassin amont de la Lawe
- 14h00 (à Gosnay) : Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité des aménagements prévus sur le bassin intermédiaire de la Lawe

1er décembre

- à 14h30 (à Haverskerque) : réunion de travail sur la prolifération de l'hydrocotyle fausse renoncule dans les méandres de la Vieille-Lys

5 décembre

- à 9h30 (CAL à Lillers) : Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité des aménagements prévus sur le bassin du Grand Nocq

14 décembre

- Sous réserve : 9h30 (à Aire-sur-la-Lys) : présentation de l'avant-projet des aménagements prévus sur le bassin de la Lys-rivière
- 17h30 (CAL à Lillers) : Comité Syndical du SYMSAGEL

21 décembre

- 9h00 (à Vaudricourt) : Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité des aménagements prévus sur le bassin du Fossé d'Avesnes
- 16h00 (CAL à Lillers) : Comité Syndical du SYMSAGEL
- 18h30 (à Beuvry) : réunion publique de présentation des résultats de l'étude menée sur le bassin de la Loisne

Vos contacts

Estelle CHEVILLARD



Animatrice du S.A.G.E. de la Lys
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, Rue Marceline Desbordes
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 818 - 59 508 DOUAI Cédex

Tél. : 03 27 99 90 31

Fax : 03 27 99 90 15

E. Mail : e.chevillard@eau-artois-picardie.fr

Marc CORNIL



Directeur Général du SYMSAGEL
14, Rue des Martyrs
62 190 LILLERS
Tél. : 03 21 54 72 66
Fax : 03 21 54 72 61

E. Mail : symsagel@fr.oleane.com

IN'EAU LYS

Publication du SYMSAGEL dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys.

Directeur de Publication : Marc CORNIL

Conception, réalisation : MD Conseil

Crédits photos : SYMSAGEL, MD Conseil

Illustration : Philippe Wattez

Dépôt légal Janvier 2000

Tirage : 1000 ex.